



Syndicat National des Enseignements  
de Second degré



---

---

**SNES-FSU**

---

3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94112 Arcueil cedex

Tél. 01 41 24 80 54

Fax 01 41 24 80 61

E-mail s3cre@snes.edu

---

Arcueil, le 21 avril 2022

**Monsieur le Directeur du SIEC**

**Objet : demande de décharge pour correction épreuves écrites d'enseignements de spécialité**

Monsieur le Directeur,

Les épreuves d'enseignements de spécialité se tiendront du 11 au 13 mai. À la suite de ces épreuves écrites, se dérouleront les parties orales des épreuves d'enseignements de spécialité et les évaluations des compétences expérimentales (ECE). La note de service publiée le 7 avril ne donne en revanche aucune information sur l'organisation des corrections des épreuves écrites.

Les convocations sont arrivées cette semaine dans les établissements et le désarroi des collègues nous remonte quotidiennement. La fin du troisième trimestre exige des enseignants un travail important dans le suivi des élèves (bulletins, conseils de classes, échanges avec les familles pour certaines décisions d'orientation etc). Des collègues seront en outre mobilisés pour des missions de surveillance et de correction des épreuves écrites et orales du Brevet de Technicien Supérieur.

Les corrections des épreuves écrites du baccalauréat représentent une charge de travail très importante et une responsabilité individuelle pour chaque correcteur. En dépit des assurances du rectorat, il n'est pas exclu que des sujets différents soient présents dans les lots, ce qui alourdit la charge de correction. Il n'est donc pas envisageable que ces corrections s'ajoutent au service normal d'enseignement. Il faut de plus clarifier urgemment les conditions de rémunération des ECE et oraux de langue.

De nombreux collègues ont déjà demandé à leur chef-fe d'établissement que les correctrices et correcteurs de ces épreuves écrites d'enseignements de spécialité soient dispensés de leur service normal d'enseignement et de toute autre participation à des missions de surveillance et de correction des épreuves écrites et orales du Brevet de Technicien Supérieur la semaine du 16 au 20 mai. La réponse de la hiérarchie est négative dans la plupart des cas, nous vous demandons donc d'intervenir pour que cette décharge soit accordée et que les chefs-fes d'établissement le communiquent le plus rapidement possible aux collègues.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à cette demande et des suites que vous pourrez lui donner.

Soyez assuré, Monsieur le Directeur, de notre attachement au service public d'Éducation.

Caroline Quiniou et Mathieu Logothetis, co-secrétaires du SNES-FSU Créteil  
Marie Chardonnet, co-secrétaire du SNES-FSU Versailles  
Ketty Valcke, co-secrétaire générale du SNES-FSU Paris